

**SUJET : HOPITAL CHU-CHR GOUVERNANCE MINISTERE-SANTE SYNDICATS MEDECINS**

**Le SNPH-CHU opposé à l'inscription des pôles "hospitalo-universitaires" dans le projet de loi de santé**

PARIS, 3 juillet 2014 (APM) - Le Syndicat national des praticiens hospitaliers de centre hospitalo-universitaire (SNPH-CHU) a demandé jeudi dans un communiqué la suppression de la disposition du projet de loi de santé relative à la création de pôles hospitalo-universitaires.

Un extrait du projet de loi de santé soumis à concertation, et dont l'APM a eu copie, prévoit de modifier la gouvernance interne des hôpitaux, rappelle-t-on (cf APM SNRG1001).

Le ministère de la santé souhaite ainsi rendre facultative l'organisation en pôles pour les établissements disposant d'un faible effectif (non précisé dans le projet). Il prévoit, par ailleurs, dans les CHU, de dénommer les pôles "pôles hospitalo-universitaires".

Cette dénomination (qui existe déjà dans certains CHU) ne constitue "pas uniquement [...] une figure de style ou une précaution de langage", souligne le SNPH-CHU dans un communiqué jeudi. "C'est en réalité une modification profonde de l'organisation polaire dans les CHU", affirme-t-il.

Notant que les chefs de pôles seront désignés conjointement par le président de la commission médicale d'établissement (CME) et le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale (UFR), il craint la création d'un corps de "super-contremaîtres ou de nouveaux mandarins".

"Peut-on penser qu'un PH pourra accéder à cette fonction?", s'interroge-t-il.

Les missions d'enseignement et de recherche relèvent-elles "du niveau polaire, alors que les hospitalo-universitaires n'ont eu de cesse jusqu'à ce jour de demander le retour des services, lieu privilégié d'identification et de développement des spécialités?", questionne-t-il également.

Rappelant que 10.000 PH à temps plein et à temps partiel exercent dans les CHU, le syndicat, présidé par le Dr Jean-Michel Badet, "met en garde le gouvernement face au risque de démobilisation" de ces praticiens.

Le projet du ministère "ne va pas dans le sens d'une responsabilisation de tous les acteurs hospitaliers et ne peut concourir à améliorer l'attractivité de la carrière hospitalière", prévient-il.

san/cb/APM polsan

[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

SNRG3002 03/07/2014 11:11 ACTU

©1989-2014 APM International.